



**LETTRE À MONSIEUR YVES TAMBON  
SÉCRÉTAIRE GÉNÉRAL UNSA RÉGION RÉUNION**

**Monsieur le secrétaire général de l'UNSA,**

Dans le cadre des élections régionales des 20 et 27 juin prochains, vous m'avez sollicité pour répondre à vos interrogations sur mon positionnement sur les sujets de la représentation syndicale, de la réforme de la fonction publique ou encore des conditions de travail des agents de la collectivité. J'ai pris connaissance de vos questions avec beaucoup d'intérêt et vous assure, au-delà de réponses que je vous apporte aujourd'hui, de ma volonté de poursuivre ce travail de dialogue social instauré depuis 2010.

**1- Les organisations syndicales, que représentent-elles pour vous ? Quelles sont leur place et leur rôle dans les instances partaires au sein de la collectivité ?**

Les partenaires syndicaux représentent clairement, au sein de toute organisation, une force à la fois de contre-pouvoir, de discussion et de proposition, dans le cadre d'un dialogue social qui doit toujours demeurer ouvert et mutuellement respectueux. Je reste profondément attaché pour ma part, au sein de la collectivité régionale, à entretenir, avec les organisations syndicales, un dialogue constructif et collaboratif de qualité.

La transparence, l'objectivité et l'équité doivent être les guides de la relation entre l'autorité et les partenaires syndicaux. Pour la prochaine mandature, en plus des rencontres obligatoires (CT, CHSCT...) je proposerai aux organisations syndicales de mettre en place une rencontre régulière pour échanger sur les sujets relatifs aux ressources humaines. Ces réunions permettront d'expliquer les orientations, de dégager des priorités et des points d'entente avant de porter les sujets devant les instances. Ce que je veux, c'est continuer d'inscrire le dialogue social comme une démarche davantage préventive que curative.

**2- La réforme de la fonction publique est un bouleversement profond pour laquelle notre organisation syndicale est soucieuse de sa bonne mise en œuvre.**

**Quel est votre positionnement dans le cadre d'une libre administration de la Collectivité sur cette réforme ?**

La loi de 2019 a supprimé la participation des syndicats dans des parties importantes de la gestion de la carrière des agents. Je veux d'abord dire que je tiens à maintenir voire renforcer le rôle des syndicats dans ce domaine, au travers d'un dialogue social constructif avec les représentants du personnel.

Je considère qu'il est nécessaire de co-construire avec les organisations syndicales représentatives les modalités du dialogue social et de l'animer, c'est-à-dire de travailler pour la poursuite des objectifs communs dans le cadre d'une organisation qui reste à définir pour faire vivre ce travail collaboratif d'état des lieux et de recherche de solutions.

Ce partenariat favorisera l'émergence de solutions partagées et acceptables pour l'ensemble des acteurs, la définition des grandes orientations et des axes de la politique de ressources humaines, et la défense de points de convergence dans le but essentiel de préserver les droits individuels dans la mise en œuvre de l'action régionale.

En ce qui concerne le statut des fonctionnaires, le but de la loi de 2019 est d'introduire plus de contractualisation dans le service public. Je considère pour ma part qu'un recours démultiplié aux contractuels peut constituer un facteur de remise en cause de la stabilité de l'action publique, et de politisation des emplois de la fonction publique.

L'indépendance du fonctionnaire, permise par la séparation du grade et de l'emploi, le protège de l'arbitraire et des pressions éventuelles, qu'elles soient d'ordre politique ou économique.

C'est la raison pour laquelle j'ai entamé dès 2010 et que je poursuis depuis un plan de titularisation qui permet de stabiliser la situation des agents. Et je compte le poursuivre dès l'élection.

**3- Quel sera votre axe prioritaire en direction des agents de la collectivité ?**

Tout ce qui sera réalisé en direction des agents de la Région continuera de l'être en concertation avec les organisations syndicales.

Pour ma part, je veux travailler sur le sens et la fierté pour les agents de participer à la mise en œuvre des politiques régionales.

Mon objectif est aussi de mieux accompagner chacun d'entre eux dans son évolution de carrière, au moyen de la formation, et de mettre en place une politique de mobilité dynamique.

La santé au travail constituera aussi un axe de travail important pour mieux prendre en compte l'usure professionnelle, le handicap, promouvoir la qualité de vie au travail et contenir les risques psycho-sociaux.

Le dialogue social et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes resteront naturellement deux sujets centraux.

**4- L'égalité Femme/Homme, inscrite dans la loi, fait partie du programme pour lequel notre syndicat a été élu en 2018. Comment envisagez-vous de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale ?**

Nous avons déjà accompli un vrai travail sur le sujet de l'égalité hommes-femmes au sein de la collectivité ces dernières années. Il reste cependant du chemin à faire et pour cela, je veux faire en sorte d'activer les différents leviers à notre disposition.

Je continuerai pour les six prochaines années à mener une politique visant à conforter l'égalité salariale ; à favoriser un égal accès à la promotion et aux avancements de grade ; à permettre une meilleure articulation vie privée / vie professionnelle ; et à sensibiliser l'ensemble des agents au sujet de l'égalité femme-homme en interne.

Nous aurons aussi à réfléchir avec les partenaires sociaux à la mise en œuvre d'actions en faveur d'un environnement de travail plus inclusif, et à la signature d'un accord cadre « Égalité femmes/hommes » entre la collectivité et les organisations syndicales.

Je suis également favorable à ce que la Région engage une démarche de labellisation, avec la volonté de s'inscrire à terme comme territoire exemplaire à la fois en interne et en externe, sur le sujet de l'égalité homme-femme.

**5- Êtes-vous pour ou contre la privatisation des services publics ?**

Je considère sur ce sujet qu'il y a un équilibre à trouver pour un mode de gestion des services publics qui permette de répondre au mieux aux besoins des usagers et de garantir, dans le même temps, une gestion responsable et saine des ressources humaines.

**6- Etes-vous favorable au maintien des avantages acquis -RIFSEEP, accord cadre de 2001 sur les RTT, la complémentaire santé, les tickets restaurants, les LDG, le télétravail, etc ? Si non, quelles en seraient les raisons ?**

Je tiens à rappeler que la plupart de ces avancées sociales (Tickets restaurants, complémentaire santé, accompagnement social, télétravail...) ont été réalisés sous ma présidence.

Ces éléments font clairement partie pour moi d'une politique de gestion régionale des ressources humaines qui consiste à donner aux agents des conditions de travail satisfaisantes, ainsi qu'un complément de rémunération, facteur d'attractivité, qui participe à l'amélioration de leur pouvoir d'achat.

**7- Êtes-vous favorable à la mise en œuvre d'un plan de stagiarisation des agents de catégorie C ?**

La poursuite du plan de titularisation que je mets en œuvre au sein de la collectivité depuis 2010 sera poursuivi, en partenariat avec les organisations syndicales, parce que je considère qu'il est nécessaire pour stabiliser la situation professionnelle des agents.

Ce plan devra naturellement rester soutenable aux plans financier et administratif, porteur de cohérence, et adossé à un plan de formation dynamique en direction des agents pour les professionnaliser et les faire monter en compétence.

**8- Au lendemain de votre élection, quelles premières mesures prendriez-vous en faveur des agents de la Région ?**

Je tiens d'abord à assurer sur ce sujet que comme lors des deux précédentes mandatures, l'adaptation de l'organisation de l'administration au nouveau projet de mandature se fera dans le respect de chacun et la bienveillance.

Il sera donné à chaque agent la possibilité de se positionner dans cette nouvelle organisation en fonction de ses propres souhaits.

Je n'oublie pas que les agents sont les chevilles ouvrières du projet de la mandature. Sans leur implication et leur engagement, aucun projet ne peut trouver de traduction concrète dans la vie quotidienne des Réunionnais.

Je veux saisir cette opportunité pour remercier, à travers vous, tous les agents avec qui j'ai eu le plaisir et la fierté de travailler jusqu'à présent.

**9- La loi de la transformation de la fonction publique a imposé aux collectivités la mise en œuvre des LDG. Quel est votre positionnement en matière de GPEC ?**

Le plan GPEC, qui présente un caractère obligatoire, est nécessaire à mon sens au regard de la structuration de la pyramide des âges et pour tenir compte des conditions de pénibilité, des futurs recrutements, des départs en retraite et des mobilités.

Son objectif est de réduire l'écart entre les besoins et les ressources de la collectivité et, à l'aide d'une vision prospective, de conforter la pérennité de l'administration.

C'est un outil au service de la stratégie, mais aussi du développement personnel et de l'épanouissement de chacun. Les représentants du personnel doivent être acteurs de la démarche.

Le plan GPEC reste à élaborer en concertation avec les syndicats et sera adossé à un dispositif d'accompagnement et de transition professionnelle pour les agents concernés.

La GPEC n'est pas seulement l'affaire des ressources humaines. Pour en faire un véritable outil de pilotage, elle doit se nourrir de la vision globale de la collectivité, de ses ressources et être l'affaire de tous. Une telle démarche implique de la confiance et l'association des encadrants et de tous les agents.

En termes de méthode, il me semble indispensable de mener une démarche pas-à-pas, à deux ou trois ans, en lien avec des projets de réorganisation.

**10- Le bien-être de nos concitoyens doit être une idée forte d'un.e Président.e de Région. Mais cela ne doit pas se faire au détriment du bien-être des agents chargés de la mise en œuvre de la politique du Conseil Régional.**

**Notre collectivité participe financièrement à cela à travers des aides aux contrats de santé. Pensez-vous que cela soit suffisant ?**

**Avez-vous des propositions à mettre en œuvre en faveur des agents pour l'amélioration de leur bien-être au travail, leur qualité de vie au travail ?**

L'amélioration des conditions de travail des agents peut être renforcée au travers de la recherche d'un meilleur respect de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et du droit à la déconnexion ; par l'adaptation des outils de travail des agents, en particulier des agents d'entretien ; ou encore par la formation continue des cadres, pour un management à la fois efficace et bienveillant.

Je considère que le rôle des agents doit aussi être davantage valorisé en tant qu'élément indispensable à la satisfaction des besoins des usagers et à la protection de l'intérêt général.

**11- L'action sociale a su prendre toute sa place, au sein de la collectivité, au fil des années par le biais du Cos OSCAR.**

**Quelle place accordez-vous à l'action sociale ? Allez-vous continuer à œuvrer en ce sens ?**

Il est bien évident que je continuerai à mettre en œuvre toutes les actions qui contribuent à la qualité de vie au travail des agents de la Région.

Je tiens par ailleurs à ce que la Région continue d'aller au-delà de ses obligations réglementaires en la matière, parce que mettre en œuvre une politique d'action sociale ambitieuse et riche est une forme de reconnaissance du travail accompli par les agents au quotidien, et un moyen de participer à leur épanouissement professionnel et à l'amélioration de leur pouvoir d'achat.

L'intervention régionale dans ces domaines est puissante comparativement à d'autres collectivités où, par exemple, il n'existe pas de chèque-restaurant ou de participation de la collectivité à la protection sociale des agents.

Pourtant, au-delà de ces mesures en interne, c'est bien le maintien de la qualité du service public offert qui est aussi visé.

Vous souhaitant bonne réception.

Didier ROBERT



MOUVEMENT RADICAL

